



VILLE DE BEAUMONT

Damien LE CLERCQ
Notaire
Rue Pepin, 28
5000 NAMUR

Objet : INFORMATIONS NOTARIALES
Nos références : 110/2026
Vos références :

Beaumont, le 13 mai 2026

Maître,

En réponse à votre demande relative à un bâtiment rural étant une grange en cours de transformation, sis rue Tilly, n°14+ à 650 RENLIES, appartenant à nous vous adressons les informations suivantes :

- *Un bâtiment rural cadastré section B n°85 P0000 ;*

Le bien susmentionné se situe en zone d'habitat à caractère rural dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique au plan de secteur de THUIN-CHIMAY adopté par AR du 10/09/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

Le bien est situé dans le périmètre des Guides Régionaux d'Urbanisme (GRU) suivants :

- Accès aux personnes à mobilité réduite.
- Enseignes et dispositifs de publicité.
- Règlement général sur les Bâtisses en site Rural.

Il existe un permis d'urbanisme pour ce bien, relatif à la transformation d'une grange en appartement. Ledit permis a été octroyé en date du 28/06/2010 et porte la référence 45/2009.

Le bien se situe en zone d'assainissement autonome.

Les présents renseignements urbanistiques ne constituent en aucun cas un audit urbanistique du bien ; ils n'ont pas valeur de constat d'infraction au sens de l'article D.VII.3, du CoDT et n'établissent ni ne certifient en aucun cas l'absence d'infraction urbanistique sur le bien.

La commune rappelle en outre ce qui suit concernant son intervention :

- *son obligation d'information s'exerce subsidiairement à celle du vendeur et du notaire instrumentant ;*
- *elle intervient dans les limites de la description du bien faite par le demandeur d'information ou le notaire, et des voies d'accès à l'information et autres sources d'information disponibles ;*
- *elle ne porte ni sur les questions juridiques excentrées du contrat immobilier, ni sur les aspects impliquant des constatations de nature technique à propos desquelles la commune invite les parties à se tourner vers des professionnels spécialisés (jurisconsulte ou administration et/ou architecte, géomètre-expert).*





VILLE DE BEAUMONT

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

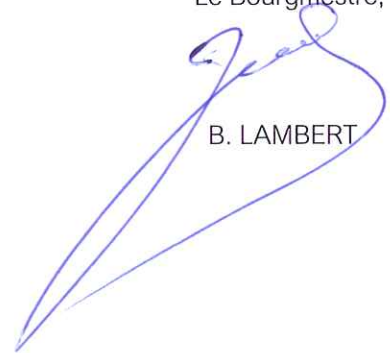
Pour le Collège :

La Directrice Générale,



L. STASSIN

Le Bourgmestre,



B. LAMBERT

